CINQUIÈME ANNÉE

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

RÉDACTION
13, Rue des Champs, 13
ROUBAIX

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

CINQUIÈME ANNÉE

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

ADMINISTRATION
13, Rue des Champs, 13
ROUBAIX

ABONNEMENTS	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

N° 60 Mercredi 1er Mars 1899 N° 60

ANNONCES
Les Annonces sont reçues à la *Société Générale de Publicité*, 7, rue Drouot, Paris (*Téléphone 281.88*) et dans ses succursales :
LILLE, 28, rue Faidherbe
et dans les bureaux de l'Administration du journal

DÉPÔT LÉGAL
Nord
N° 38
1899

Notre journal commencera dimanche matin la publication d'un nouveau roman appelé, nous en avons la certitude, à obtenir auprès de nos lectrices et de nos lecteurs, le plus éclatant succès,

UN CHEVALIER DE SACRISTIE

Tel est le titre de ce roman, d'un intérêt intense, vraiment émouvant à le prendre à la dernière ligne, que l'écrivain célèbre

M. L. GAGNEUR

a bien voulu nous donner.

UN CHEVALIER DE SACRISTIE

est l'histoire vraie, l'histoire vécue d'un drame de famille... Le triste héros du **Chevalier de Sacristie** *est un de ces hommes déplorables produits de la détestable éducation cléricale, qui apportent dans la vie, les mœurs, les habitudes, les pratiques de certains de leurs maîtres ensoutanés.*

Et si M. L. GAGNEUR fait évoluer les personnages de son œuvre passionnante dans une petite ville de l'Ouest de la France, les lecteurs du Nord auront vite fait de soulever les masques et de placer les noms sur les visages.

René de Froissac, *c'est l'ardent idéal, conseil et espoir de son parti. « Tout ce que j'ai appris, je le dois aux ouvriers », disait un* **Chevalier de Sacristie** *trop connu, avant de s'endormir lui aussi, sur le banc des assisses.*

Monsieur Montal, *c'est l'industriel républicain et libéral, qui savent ne pas oublier des origines modestes... Nous avons vu la faction jésuitique s'acharner à la ruine de ces hommes de bien, pour laisser place libre au Patron de l'Esprit Nouveau, qui affame le travailleur, afin de mieux enrichir l'Eglise Romaine ;*

Madame Montal, *c'est la moralité atroce que scrutent tous les pauvres gens ;*

Marie Rose, Paul Berthier, Colette, Père Taupin, *figures douloureuses, sympathiques ou répugnantes, tous et toutes sont connus, tous et toutes seront reconnus par les lecteurs de cette œuvre captivante.*

UN CHEVALIER DE SACRISTIE

que nous commencerons dimanche.

MERCI !

Nous n'avons pas prêché dans le désert.

Notre appel en faveur des ouvriers et des ouvriers faïenciers de Saint-Amand a été entendu.

Du Nord et du Pas-de-Calais, les souscriptions individuelles ou collectives nous ont déjà parvenues, importantes et nombreuses.

Et ce mouvement de solidarité ne fait encore que commencer.

Il a eu vite fait de dépasser, en ampleur, il nous apparaît profond et puissant.

Qu'en soit un remercie ceux qui, les premiers, ont tenu à nous donner, fraternelle et généreuse, aux défenseurs amandinois des libertés syndicales.

Merci, au syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais qui ne s'est pas contenté de souscrire un *premier* secours de deux cents francs, mais encore a adressé un chaleureux appel à tous ses membres.

Merci, au syndicat des chemistes et au syndicat de la Métallurgie de Lille, qui n'ont pas attendu l'exemple des mineurs pour remplir leur devoir de solidarité ;

Merci aux groupes, aux comités, aux citoyennes et aux citoyens qui se sont chargés de faire courir, dans leur milieu, des listes de souscription.

Puissent-ils avoir, tous, de nombreux imitateurs !

Jamais l'émulation ne trouvera terrain plus moral et plus vaste pour s'exercer.

Ce n'est pas, en effet, par un vain egoïsme que les faïenciers et les faïencières bravent la faim, le froid, la misère.

Leur cause est celle de tout le prolétariat.

S'ils étaient vaincus dans la lutte disproportionnée qu'ils soutiennent avec tant d'énergie et de vaillance depuis tantôt quatre semaines, toutes les corporations ressentiraient le contre-coup de cette défaite.

C'est donc à une œuvre de commune défense que nous avons convié tous les travailleurs.

A nouveau, nous les adjurons tous de rallier le drapeau de la solidarité.

Surtout qu'ils ne tardent pas !

Il y a des petits à Saint-Amand qui risquent d'avoir faim.

Nous ne voulons pas qu'il y ait des petits qui souffrent !

Des sous, encore des sous, nous demandons des sous.

Hier soir, Hellemmes, à la suite d'une conférence hâtivement organisée, nous a apporté son obole.

Ce soir, Lille donnera à la Maison du Peuple ; et puis, Croix, Roubaix, Tourcoing, etc.. suivront, car il est impossible que, connaissant la conduite inqualifiable des patrons faïenciers, un seul travailleur hésite à prélever sur son salaire pour aider les ouvriers en grève.

— « Qui donne aux pauvres, prête à Dieu », dit un proverbe clérical.

Nous disons, nous

— « Le travailleur qui donne à ses frères, se prête à lui-même. »

Si tous les ouvriers de la région — et ils sont des centaines de mille — savent comprendre la vérité de cette maxime, les faïenciers de Saint-Amand vaincront malgré les repugnants procédés que l'on emploie pour les abattre.

Tenez, deux exemples à ce sujet...

Le premier nous est fourni par l'« autorité ».

A l'occasion de la grève, on avait fait venir, à Saint-Amand, un demi-cent de gendarmes à pied.

Nos braves bicornes déambulaient lugubrement par les rues, jusques hier, sans que la moindre occasion de parler « au nom de la Loi » leur ait été fournie par les grévistes.

On a trouvé, en haut lieu, que ces pedestres agents de la Force étaient trop conciliants, sans doute, car, maintenant, on fait donner des bicornes à cheval.

C'est de la provocation. Nous voulons croire que l'honorable M. Sirot est resté étranger à cette mesure. Serait-ce M. le sous-préfet de Valenciennes qui en porterait la responsabilité ?

En ce cas, nous espérons que M. Natin, préfet du Nord, lui fera lire l'histoire de son ancien collègue d'Avesnes, **M. Isaac, dont la criminelle** imprudence ensanglanta Fourmies.

Les grévistes sont calmes, pourquoi mettre la gendarmerie au service du patronat, alors qu'il est de notoriété publique que celui-là, seul, a contrevenu, jusqu'alors, à la loi ?

Nous posons la question devant les plus modérés.

Ce n'est pas avec de tels procédés qu'on pacifie les esprits, au contraire on les irrite.

Mais le patronat tient à surexciter les faïenciers. En voici, une seconde preuve.

Le bruit a été répandu, hier, à St-Amand que si, *sous trois jours*, les grévistes ne s'étaient pas inclinés devant la volonté de MM. Folscheid et Cie, *la usine serait fermée pour un an !*

N'est-ce pas là une atteinte caractérisée à la liberté des travailleurs, compliquée de menaces sous conditions ?

Nous en aurons bien d'autres à dire, mais, pour aujourd'hui, nous nous bornerons à exprimer notre surprise de ce que le Procureur de la République ne soit pas encore intervenu pour faire respecter, par les patrons faïenciers, la loi du 21 mars 1884 et nous espérons que M. Lepez, à cet égard, demandera des explications à M. le Ministre de la Justice.

A défaut du député de Saint-Amand, toutefois, nous nous efforcerons à voir au clair le mobile de l'attitude hautaine et hostile des patrons faïenciers à l'égard du syndicat.

Mais nous serons d'autant plus encouragé à persévérer dans le rôle de défenseur des ouvriers que nous nous sommes donné, que les travailleurs, les syndicats et les groupes secondent nos efforts, en aidant, par leur concours pécuniaire, à la résistance des grévistes.

G. SIAUVE-EVAUSY.

Echos & Nouvelles

L'ignorance et la crédulité qui règnent toujours à l'état endémique dans le sud se propagent surtout par le tourisme. Un hôtelier de Cauterets a eu une idée bien originale.

De nombreux écoliers d'établissements d'instruction ont en effet mis, à leurs casquettes une banderolle portant cette inscription : « Don't kiss me » (Ne m'embrassez pas).

Voilà une inscription qu'on ne saurait trop recommander de porter aux pensionnaires des établissements congréganistes de Lille et d'ailleurs, partout, en un mot, où s'épanouissent dans tout leur éclat les vertus dames-diennes.

—o—

On vient de commencer à repeindre la Tour Eiffel. C'est la première couche. Il y en aura deux. La seconde sera donnée seulement dans les premiers mois de l'année prochaine. Chaque couche demande environ un trimestre de travail à une équipe de cinquante peintres. Pour habiller de bas en haut la tour Eiffel il ne faudra pas moins de cinquante mille kilos de peinture.

Horace Vernet lui-même, qui peignait des toiles gigantesques, n'en a pas usé autant dans toute sa vie.

—o—

NOUVELLES A LA MAIN

La femme de Calino est malade.

— Docteur, dit Calino, elle se croit perdue et se fait beaucoup de mauvais sang.

— Je comprends, elle s'écoute un peu trop.

— Oh ! pour ça, non, fait le gateux, c'est impossible...

— Comment ça ?

— Elle est sourde !

CHRONIQUE

LES FEMMES A L'ACADÉMIE

Ce journal va commencer la publication d'un roman d'une actualité locale poignante qu'a bien voulu écrire pour lui un auteur connu et aimé : Madame L. M. Gagneur.

Nos vieux lecteurs n'ont pas oublié ce nom et les républicains des temps héroïques ont conservé le souvenir des rudes batailles livrées à l'Eternel Ennemi par l'auteur de *Jean Caboche* et de ces brochures de propagande alertes, nerveuses, spirituelles, « françaises », où déjà étaient démasqués, dénoncés et fustigés les Ballies de nos jours, tous les Motte et tous les Masurel qui allaient constituer la vieille garde de Méline.

L'Ordre Moral était alors épouvanté par de telles attaques..... La *Tribune*, où écrivait Madame Gagneur, était sommée d'avoir à suspendre la publication de son *Roman d'un Prêtre*.....

Mais, aussi bien nous n'avons pas à présenter ici notre éminente collaboratrice.

Madame Bradamante

..... Femme de lettres ! Notre confrère Paul Méran qui donne à la *Réforme*, de Bruxelles, des Notes Parisiennes d'un intérêt si vif, écrivait, l'autre jour, qu'il fallait à la femme une belle audace ou de bien tristes conditions de vie, pour la décider à tenter la **fortune des lettres. Je sais que, de nos jours, la timidité n'est plus le privilège des jeunes filles**, on dirait qu'elle est devenue plutôt celui des garçons, mais il faut distinguer entre les apparences et la réalité. Il y a bien loin de la hardiesse des paroles à celle de l'action; il y a loin encore du ferme propos d'écrire un livre, à la force persévérante qu'il faut pour l'achever. J'imagine de grands serrements de cœur chez ces êtres légers, si frivoles par l'éducation qu'on leur donne, si délicatement sensibles par leur nature propre, — j'imagine de terribles détresses aux jours où l'esprit défaille et où il faut, pourtant, poursuivre la besogne.

Il y a, à Paris, beaucoup plus de femmes de lettres qu'on ne croit. La plupart végètent chichement dans quelque emploi subalterne d'où elles espèrent qu'un roman pourrait les tirer. Beaucoup se bornent à traduire en mauvaise prose française les volumes en mauvaise prose anglaise dont s'encombrent les librairies, leur tableau sert à la pâture intellectuelle de nos sœurs, de nos tantes et de nos cousines, et leur vertu lénitive est bien connue de tous. C'est très bêtes, mais c'est très salutaire, car elles endorment mieux la pensée.

Au-dessus de celles-ci, il y a les énergiques : publicistes, féministes et politiciennes, certaines d'entre elles rédigent un journal fort bien fait ma foi, la *Fronde*, on s'est révélée polémiste de tout premier ordre la vaillante Bradamante.

L'Académie se compose délicieux de femmes, très garçons ou très hommes, telles que Mme Dieulafoy, et de femmes plus exquisement femmes les unes que les autres, Mme Alphonse Daudet, par exemple.

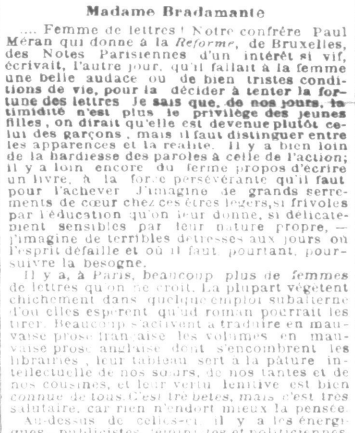

Mme Georges de Peyrebrune

On lit avec plaisir les romans de Mme de Peyrebrune et avec passion ceux de Mme Gagneur ; Séverine est une généreuse et fière nature, avec des talents véritables d'écrivain ; Rachilde a beaucoup de verve ; Louise Michel, est un admirable caractère, et Gyp a des mots bien drôles quand elle ne fait pas de politique.

Ce que nous aimons en elles toutes, c'est un esprit de liberté très vivace. La femme écrivain fait volontiers la guerre aux conventions mondaines. Elle en ressent plus que nous le poids et l'entrave. Souvent elle en a souffert dans sa vie, et c'est avec une révolte mêlée à une secrète amertume qu'elle noircit la page blanche.

Mais que vient-on nous dire ? Ces émancipées se feraient bourgeoises plus que les bourgeois du marais; ces révolutionnaires deviendraient des conservatrices ; ces irrévérencieuses aspireraient aux marques de respect ! Je le dis en deux mots : les femmes veulent faire partie de l'Académie française.

Les femmes à l'Académie ! ah ! vraiment, cela est délicieux, et j'imagine que les quarante, ou du moins les plus valides d'entre eux, s'en pourraient montrer charmés. Les séances solennelles s'enjoliveraient de sourires ; maints compliments seraient cachés dans les rapports des prix Monthyon et peut-être ces messieurs se le décerneraient-ils à eux-mêmes, comme la parure et le témoignage d'une vertu qui résiste à toutes les grâces, — puisque aussi bien ils ont décidé récemment de se couronner entre eux. La fameuse Grammaire Française, à jamais inachevée, prendrait je ne sais quel air régence, et le Dictionnaire se fleurirait de galanterie. Quant au célèbre marchandage des voix, dans les élections académiques, il prêterait à des combinaisons imprévues, d'une grâce certaine. Une boule blanche vaudrait un sourire, une recommandation, un baiser, et que donnerait-on aux Lucs terribles ou aux Critiques puissants qui gouvernent les grandes influences ?

Mme Rachilde

Eh, certes, ce serait tant mieux, et l'on vous doit, mesdames, rendre grâces d'un si beau dessein. Je voudrais pourtant vous conseiller autre chose. L'Académie des Quarante est un lieu bien austère pour vous. Encore que l'on y potine parfois, à ce qu'on dit, et que l'on s'y déchire ferme, il y manque dans le bavardage ce je ne sais quoi d'ardent et d'implacable que vous possédez seules ; il y manque aussi de la vivacité, de la souplesse, et de cette élégante légèreté qui vous est naturelle. On prétend aussi que le cœur n'y parle point souvent et que les sources sentimentales, si exquises chez vous, sont là-bas un peu desséchées. Mais que n'organisez-vous une Académie pour vous seules ? Vous avez déjà fondé un cercle ; vous avez un grand journal. Une Académie féministe serait pour vous la parure suprême aux yeux des imbéciles, et les autres n'oseraient plus demander tout haut si vous avez, authentiquement, une âme raisonnable... (La définition du catéchisme, vous le savez, ne s'applique qu'à l'homme).

Oui, faites une Académie à votre usage. Elle sera charmante, je vous assure. Mme Dieulafoy sera présidente en vertu de son énergie. Mme de Peyrebrune y représentera la force de la passion, et Mme Rachilde les audaces. Mme Marni y tiendra comptoir de facile émotion, Mme Arsène Aruss sera votre chiromancienne et votre conseillère dans les choses du ménage.

Voici encore Mme Alphonse Daudet, avec les finesses d'une âme réservée, tendre, délicate et pure ; Mme Séverine avec sa vigueur de polémiste et ses grands élans du cœur, Mme Gyp avec son chic..., Mme de Beausac avec son élégance spirituelle, et la nouvelle venue, Mlle Leblanc, pour vous enseigner un peu de philosophie. Enfin Mme Catulle Mendès serait votre poète, Mlle Blanche Rousseau votre prosateur lyrique, Mlle Mali votre polygraphe, et Mme Bradamante votre chevalière de la plume.

Vous voilà quatorze. Le chiffre des convives à un dîner ou l'on peut causer tous ensemble du même sujet passionnant, et aussi faire bande à part, vers les bouts, pour se déchirer avec gentillesse. En cherchant un peu, vous seriez vingt. C'est la moitié, tout juste de l'autre académie, mais on serait bien mieux dans la vôtre, et le costume y aurait une solennité moins rassise.

Ah non, ne nous parlez plus de l'Académie française. Hors un ou deux, que vous connaissez, savez-vous ce que c'est, l'Académie ? Mais malheureuses, c'est la société des littérateurs que l'on met en quarantaine !

JEAN-JACQUES.

La Grève des Faïenciers de Saint-Amand

On lit dans le *Socialiste* :

Les faïenciers de Saint-Amand sont en grève depuis le 26 janvier dernier. Ils ont quitté le travail pour se solidariser avec leurs camarades de Wandignies-Hamage, canton de Marchiennes, à qui les patrons avaient imposé une diminution de salaire de dix-huit centimes par centaine d'assiettes. Deux grandes maisons tiennent les ouvriers faïenciers sous leur domination absolue : la maison Folscheid et la maison de MM. Lebacqz et Bouchart. Cette dernière a cédé le 2 février dernier aux justes réclamations des grévistes et du syndicat. La grève restait donc localisée dans le groupe des ouvriers de la maison Folscheid. Celle-ci promit à ses salariés amandinois que, s'ils reprenaient le travail, leurs salaires seraient sauvegardés et qu'aucune coupe sombre ne serait pratiquée dans leurs rangs.

Les ouvriers faïenciers de Saint-Amand crurent à la parole des patrons et se remirent à la besogne. A peine avaient-ils endossé leur tenue d'exploités que sept d'entre eux, *tous membres de la commission syndicale*, furent chassés brutalement. Cet acte inqualifiable, ce déni de justice, soulevèrent les faïenciers qui sortirent sur l'heure de l'établissement Folscheid, au cri de « Vive la grève ! »

C'est donc l'aveuglement imbécile des patrons qui a rallumé un conflit que tout le monde, dans la région, croyait définitivement éteint. Aucun mot ne peut flétrir l'attitude de MM. Folscheid et Cie.

Nos amis du Nord soutiendront de toutes leurs forces la lutte entreprise contre le patronat de Saint-Amand pour les faïenciers. Le citoyen Siauve, rédacteur en chef du *Réveil du Nord*, a tenu, ces jours derniers, une splendide réunion à laquelle assistait une foule énorme qui l'a salué d'enthousiastes acclamations.

Quelle que soit l'issue de la lutte entreprise, l'opinion publique a jugé la conduite scandaleuse du patronat de la maison Folscheid.

NOS DÉPÊCHES

(Par service téléphonique spécial)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 27 février. — La séance est ouverte à une heure et quart sous la présidence de M. **Paul Deschanel.**

Très peu de députés sont à leur banc.

BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

On aborbe la discussion du budget de l'Instruction Publique.

M. Modeste Leroy critique notre système d'éducation qui ne prépare les jeunes gens qu'aux places de l'administration et aux carrières dites libérales. Il s'emble, d'ailleurs, faire le procès de l'instruction. C'est l'instruction classique, dit-il, qui a formé les têtes de colonne du parti socialiste.

L'extrême gauche proteste contre les plaisaneries impertinentes de l'orateur.

M. de Cassagnac profite de la circonstance pour crier que la République n'est pas définitive !

M. Couyba, répond aux critiques formulées par M. Modeste Leroy contre l'enseignement universitaire.

En interrompant de nouveau, **M. de Cassagnac** tente de faire l'apologie de l'enseignement congréganiste, sous prétexte de légale concurrence.

M. Couyba continue en préconisant la décentralisation. Il voudrait que dans chaque université le principal maître fut le recteur.

Il nous faut ensuite subir un fastidieux et prétentieux discours de l'abbé **Gayraud** qui provoque de vives réclamations sur les bancs républicains.

Le citoyen **Carnaud** réfute en excellents termes les sophismes et les erreurs volontaires du député de Brest. Il veut pour l'Etat le monopole de l'enseignement. Les Congréganistes ne réclament pas la liberté d'enseigner, mais la liberté de ne pas enseigner, car ils ne s'appuient que sur l'ignorance et le mensonge.

Le citoyen **Carnaud** ajoute qu'il ne faut pas préparer uniquement des agriculteurs et des commerçants, mais aussi donner à chaque intelligence le développement intellectuel qu'elle comporte. Il dépose en ce sens un projet de résolution.

M. Maurice Faure rapporteur, répond aux divers orateurs et estime excellente la répartition et la fixation des crédits.

LAMOTION CARNAUD

M. Deschanel, président, annonce qu'il est saisi d'un projet de résolution du citoyen Carnaud tendant à établir un concours annuel entre les élèves des écoles primaires **afin que les premiers soient admis gratuitement** dans les lycées et les collèges.

M. Leygues, ministre de l'instruction publique, dit que ce projet de résolution doit être envoyé au chapitre des Bourses.

Il en est ainsi décidé.

M. Tourgnol dit que l'enseignement secondaire subit une véritable crise.

L'orateur est peu écouté.

Les chapitres du budget

Après le discours de M. Tourgnol, la discussion générale est close et l'on passe à l'examen des chapitres du budget.

Les chapitres 1 à 4 sont adoptés sans discussion.

Sur le chapitre 5, relatif à l'administration académique, **M. Perreau** obtient une augmentation de 8000 francs pour élever de six francs le traitement de chacun des quarante commis d'académie de province.

M. Gautret obtient également un crédit de 24.000 francs, pour élever le traitement des commis de l'inspection académique.

Les chapitres 6 et 7 sont adoptés.

Sur le chapitre 8, relatif au personnel des sciences, **M. Perreau** demande 250.000 fr. pour améliorer la situation de l'enseignement supérieur.

M. Leygues, ministre de l'instruction publique, appelle à s'expliquer, sur des déclarations en contradiction absolue avec celles du Ministre des finances.

Camille Pelletan se relève avec force.

Finalement, l'amendement est repoussé. Il en est de même d'un amendement de **Jourde** et d'un autre amendement de **M. Guillemet** tendant à porter à 2.00 francs le traitement des chefs de travaux et préparateurs de province.

Le président rappelle que la Chambre a réservé le chapitre 20 du budget des cultes relatif aux seminaires protestants, afin d'en joindre la discussion à celle du chapitre 1 du budget de l'Instruction publique.

Hirman dit que les seminaires protestants constituent un seul établissement. Il demande que la faculté de théologie protestante cesse par conséquent de relever du ministère de l'Intérieur et dépende du ministère des cultes.

M. [illegible] combat, par des raisons qui paraissent bien subtiles, l'amendement qui est repoussé par 30 voix contre 57.

Le citoyen Dupuytrem réclame la suppression totale de la faculté de théologie protestante. Cet amendement est repoussé par [illegible] voix contre 83.

La suite de la discussion est renvoyée à demain et la séance est levée à 7 heures.

AU SÉNAT

Paris, 27 février. — La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de **M. de Verninac**, vice-président.

LA LOI D'EXCEPTION

M. le président. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet adopté par la Chambre des députés portant modification de l'article 445 du code d'instruction criminelle.

M. Guerin, président de la commission. — La commission, d'accord avec le gouvernement, demande l'urgence.

L'urgence est déclarée.

Discours de M. Maxime Lecomte

M. Maxime Lecomte. — M. Bisseuil s'est élevé récemment avec énergie à cette tribune contre les lois de circonstances et a dit que ceux qui les proposaient étaient des criminels et des factieux. Cependant, quelque temps après, il a présenté une proposition qui semblait bien être de circonstance.

Cette proposition, combattue par le gouvernement, allait être repoussée. M. Lebret, garde des sceaux, déclara qu'il ne fallait pas mêler la politique à l'action de la justice et nous l'avons applaudi. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Et nous aurions repoussé cette proposition, parce que nous sommes les défenseurs du droit. Le législateur est obligé de respecter deux principes, l'indépendance de la magistrature et la séparation des pouvoirs.

C'est aussi comme patriotes que nous repoussons toutes les lois d'exception, et pour cela, il n'est pas nécessaire d'appartenir à une ligue et de s'associer à des manifestations tapageuses, organisées dans la rue. (Applaudissements à gauche et au centre).

M. Le Provost de Launay. — Vous trouverez préférable, peut-être, de marcher sous la bannière des francs maçons ! (Rumeurs et interruptions à l'extrême-gauche).

M. Maxime Lecomte. — J'ai été soldat de Faidherbe dans l'armée du Nord et je suis prêt à faire à nouveau mon devoir, à faire preuve de courage civique, souvent plus difficile que le courage militaire.

A quelles suggestions le gouvernement a-t-il obéi ? D qui ou de quoi a-t-il eu peur pour qu'il soit venu proposer un projet qui présente les mêmes vices et les mêmes dangers que la proposition Bisseuil ?

Le gouvernement nous donne à choisir entre deux maux : une crise ministérielle, dont nous ne voulons pas, et une crise morale, qui serait encore plus grave pour le pays. Nous n'approuvons pas la politique de ceux qui parlent de sortir du droit pour entrer dans la légalité.

Le Sénat ne donnera pas au gouvernement une majorité de républicains. Ceux-ci ont délibéré et, le 27 octobre, ils ont, par un ordre du jour, réclamé une politique basée sur l'union des républicains.

M. Charles Dupuy, président du conseil. — C'est celle que je fais.

M. Maxime Lecomte. — Croyez-vous que c'est le moyen de maintenir cette politique que de proposer des lois d'exception ?

M. Maxime Lecomte. — Il nous reste à savoir pourquoi le gouvernement a opéré ce changement de front.

L'orateur rappelle les élucubrations de O. de Beaurepaire et dit que l'enquête des doyens a justifié les magistrats « indignement calomniés. » (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche).

M. Le Provost de Launay. — Vous en avez une jolie collection comme ceux-là ! (Exclamations à gauche).

M. Lezludic. — Lisez l'avis de M. Mazeau.

Les regards se tournent du côté du siège M. Mazeau, mais il n'est pas là.

M. Maxime Lecomte lit le passage relatif à l'honorabilité des magistrats. (Bruit prolongé).

M. Dupuy. Lisez la suite.

M. Maxime Lecomte. Je ne comprends pas cette émotion

M. Monis. — Prenez garde, on va vous dessaisir.

Cris à droite. — Lisez tout !

M. Maxime Lecomte. — J'arrive à la partie la plus pénible de ma tâche. M. le premier président s'est rappelé qu'il était un homme politique et il a entraîné les deux doyens à donner un avis politique.

Ils ont proposé un changement de législation. C'est la confusion des pouvoirs. (Très bien à gauche).

M. le comte de Maille. — Que faites-vous de votre respect de la magistrature ?

M. Le Provost de Launay. — Vous permettez la politique aux magistrats qui pensent comme vous.

M. Maxime Lecomte. — Je respecte tous les magistrats quand ils se cantonnent dans leurs devoirs juridiques.

M. Mazeau a manqué à son devoir en entraînant dans son oubli de la loi ses deux collègues. (Applaudissements à l'extrême gauche).

L'avis dont je parle dit que les passions ont pénétré dans le prétoire. De quelles passions parle-t-on ? De celles de M. de Beaurepaire ou de M. Cavaignac ?

Les enquêteurs concluent en déclarant que des collègues honorables ne sont plus capables de remplir leur office de juges. C'est la une contradiction singulière. Quand cette atmosphère de calomnies sera dissipée, on verra que cette enquête est une des plus grandes hontes de ce temps. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Le président du conseil aurait dû la garder pour lui.

M. Dupuy. — Nous ne sommes pas du même avis.

M. Maxime Lecomte. — Au langage du premier président, je préfère celui de M. Bisseuil, mettant en suspicion légitime la chambre criminelle. Si cette suspicion est légitime, cette chambre ne doit pas prendre part au jugement, je dirai même qu'elle n'est plus capable de juger la moindre affaire. (Très bien à extrême gauche).

On est arrivé, à notre époque, à trouver des magistrats demi-vierges. (Hilarité). Ils sont *encore honnêtes, ils ne sont plus intègres.*

Les passions du moment seront donc l'agent de ces justicables. Les magistrats devront donc écouter les rumeurs des circonscriptions électorales. Ce n'est plus de la justice, c'est de l'arbitraire sans honneur, sans dignité, qui vous conduit au referendum et au plébiscite. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Si l'arrêtera-t-on ? Quand la borne est franchie, il n'est plus de limite. Aujourd'hui, nous quittons le terrain légal. Aussi sans-gêne que vous, vous vous demandez si vous êtes disposés à poser la question de confiance.

Quand on fait son devoir, on n'a pas à craindre l'impopularité. Le Sénat ne craint pas, faits, les agitations de la Ligue des patriotes ; il y gagna en popularité.

M. de Lamarzelle. — Vous allez lui rendre son impopularité.

M. Maxime Lecomte. — Les conspirateurs d'autrefois n'ont pas été suffisamment punis, puisqu'ils recommencent.

L'orateur termine en disant que le but que l'on prétend atteindre, c'est-à-dire l'apaisement, sera complètement manqué. Le gouvernement demolit et dit au même moment : nous conservons ! Le gouvernement va à la dérive et dit : nous gouvernons !

M. Maxime Lecomte est vivement applaudi par toute la gauche. Lorsqu'il regagne son banc, ses amis le félicitent chaleureusement.

Discours de M. Bisseuil

M. Bisseuil monte à la tribune pour défendre l'œuvre de la commission — commission très divisée.

Il s'efforce de démontrer que le projet du gouvernement n'est nullement une loi de division.

Il défend tous les points du projet en affirmant son excellence.

Discours de M. Bérenger

M. Bérenger, estime que la réunion doit être réglée avec les seules lois existantes.

Il rappelle les précédentes juridictions exceptionnelles des cours prévotales des commissions mixtes et demande à M. Dupuy s'il veut l'autoriser de ces précédents.

Si les juges de la chambre criminelle étaient suspects, il faillait les déférer à leurs juges naturels.

L'orateur proteste énergiquement contre les moyens d'investigations employés. De tels agissements doivent être flétris.

L'orateur dit qu'il respecte l'armée autant que quiconque, ce qui ne l'empêche pas de déclarer que la conduite de quelques-uns de ses chefs a donné matière à des critiques parfaitement justifiées.

C'est insulter l'armée que de supposer que, dans son ensemble, elle désire le dessaisissement.